

1/ BUDGET REGIONAL

L'évolution de la situation sanitaire reste incertaine. Ce projet de Budget Primitif (BP) a été construit sur le même scénario, plutôt optimiste, que les Orientations budgétaires (OB) présentées le mois dernier, avec trois mois de confinement en 2020 et une reprise non confinée de l'activité dès 2021. Si deux scénarii alternatifs avaient été envisagés dans les OB, avec un et deux mois de confinement en 2021, on peut regretter qu'ils n'apparaissent pas dans les annexes du Budget primitif.

Dans le contexte imposé par la crise Covid-19, la formalisation de ce projet de BP n'échappe pas à des incertitudes sur le volume des recettes et des dépenses. Cette situation se cumule au défaut manifeste d'autonomie financière ou fiscale des Régions vis-à-vis de l'État. Le CESER s'interroge sur une nécessaire remise à plat du système de financement des régions, ce qui pourrait amener une refonte du système fiscal, pour que les Régions bénéficient d'une plus grande capacité d'action tout en répondant à des objectifs de justice sociale et de réponse aux disparités territoriales.

Le CESER s'interroge sur les impacts des politiques environnementales futures sur les recettes fiscales liées à la TICPE. Le Conseil régional a-t-il envisagé une étude d'impacts sur ce sujet, qui sera un vrai défi pour les futures mandatures ? Le CESER invite le Conseil régional à partager les résultats de cette analyse avec le CESER.

Le CESER comprend la prudence budgétaire, car les ressources régionales sont décrétées par l'Etat et la collectivité ne maîtrise ni le montant de ses ressources ni le périmètre de ses compétences.

Dans ce contexte, il est pertinent d'être responsable, d'autant plus que les plans de relance Etat/Europe ne sont pas encore contractualisés et prêts à être mis en œuvre sur le terrain.

Toutefois, au regard de la crise actuelle et des enseignements qu'il convient d'en tirer, et face aux risques de nouvelles crises et aux mutations nécessaires pour aller vers un nouveau modèle de développement, le Conseil régional ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur les moyens à engager. Si des choix devront être arbitrés, les redéploiements de crédits ne pourront à eux seuls suffire pour dégager les moyens financiers nécessaires. La crise Covid-19 a rappelé que faire appel à l'endettement public pour faire face à des situations exceptionnelles était possible, dès lors que les objectifs économiques et sociaux étaient clairement définis.

Aussi, le Conseil régional devra poser les bases d'une politique ambitieuse qui assure à la fois les moyens de faire face à de nouvelles crises, fortement probables, et des transitions écologique, sociale et économique inévitables.

Ceci ne pourra se faire sans le recours à un endettement équilibré, suffisant pour faire face au défi social et environnemental, tout en préservant une situation financière saine qui garantisse la solvabilité de l'institution.

Le CESER est conscient de la difficulté d'élaborer un budget dans le contexte actuel et salue le travail du Conseil régional.

Il tient à saluer la mobilisation du Conseil régional (les élus comme les services), qui n'ont pas ménagé leurs efforts en 2020 pour mobiliser toutes les marges de manœuvre budgétaires afin d'endiguer les effets de la crise sanitaire. Celle-ci crée un contexte d'urgence particulièrement évolutif et incertain qui se prolongera en 2021 dans une ampleur encore difficile à prédire tant dans l'ampleur de la fragilisation du tissu économique, particulièrement pour les TPE et les indépendants, que dans la transformation globale de l'économie qui s'opère actuellement. La compréhension de l'évolution de l'économie et l'analyse des impacts sur l'emploi et les entreprises sont importantes pour activer les meilleurs leviers d'actions possibles.

L'exercice budgétaire 2021 de la Région est donc particulièrement complexe à établir dans ce contexte du fait de cette incertitude. Les propos introductifs du rapport de présentation n'échappent pas à cette complexité et cette incertitude, ce que le CESER salue.

Le CESER souligne également la volonté, malgré les urgences, de ne pas « lâcher » sur les objectifs de transition à plus long terme, notamment les indispensables transitions environnementales figurant dans Néo Terra ou les programmes de réindustrialisation.

Cependant, la lisibilité du budget pourrait être améliorée. En effet, si le document budgétaire est normé, sa présentation pourrait être améliorée au travers des trois propositions suivantes :

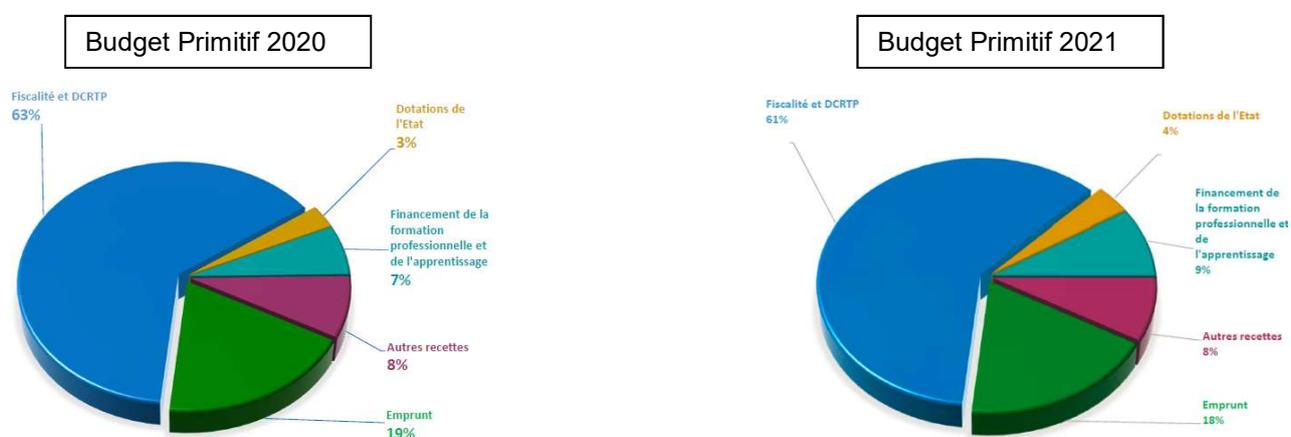
- Premièrement, les dépenses et l'endettement relevant de la crise Covid-19 et de l'effort de relance pourraient être clairement et intégralement indiqués. Ces éléments pourraient figurer à côté du budget à proprement parler, par exemple en annexe.
- Deuxièmement, de nouveaux outils devraient être développés pour suivre l'évolution des dépenses année après année. Pour chaque pilier et chaque ligne budgétaire pourrait ainsi être indiquée l'évolution des AP, AE et CP par rapport à l'année précédente, en valeur monétaire comme en pourcentage. Il est par ailleurs difficile de distinguer, parmi les CP, ce qui relève d'engagements précédents et de nouveaux engagements.
- Troisièmement, un aperçu de l'ensemble des financements alloués dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Néo Terra devrait figurer dans le document. Il est, en effet, difficile, à la lecture de ce dernier, d'identifier l'ensemble des politiques menées au titre de Néo Terra et le financement dédié.

La présentation des plans pluriannuels avait été actée en début d'année par le Conseil régional, et devra donc pouvoir être organisée en cette fin de PPI au premier semestre 2021.

Le BP 2021 est de 3,19 Mds €, en progression de 3,58 % par rapport au BP 2020 qui s'élevait quant à lui à 3,08 Mds €.

Un Budget primitif annonçant une hausse des recettes, qui ne sont toutefois pas pérennes.

Les recettes augmentent de 4,02 %, soit 100,31 M€, s'élevant ainsi à 2,6 Mds €.



(Extrait du rapport du Conseil régional)

Une baisse des ressources fiscales (- 19,44 M€)

Si la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été compensée par une fraction de TVA, la part compensant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en baisse dans les prévisions, alors même qu'elle repose sur une évolution du PIB de +7,1 % en 2021.

Historique des ressources fiscales régionales, montrant leur marge de manœuvre très limitée

Les ressources fiscales régionales se composaient en grande partie des impôts directs locaux qui pèsent sur les entreprises : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et, plus marginalement, les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER). Les Régions ne peuvent pas agir sur les taux de ces impôts qui sont définis au niveau national par le Parlement. Les recettes fiscales régionales sont également composées d'impôts indirects comme la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Les Régions ont la possibilité de moduler les taux de cet impôt dans certaines limites, qu'elles ont dans la grande majorité atteints. Elles ne disposent donc plus de marges de manœuvre sur ces recettes. Les Régions bénéficient également d'autres impôts et taxes, comme la taxe sur les cartes grises ou des impôts et taxes diverses pour lesquels elles disposent souvent d'un pouvoir de taux. Cependant, ce pouvoir de taux est limité compte tenu du volume de ces recettes. Depuis 2011, les régions ne bénéficient plus d'impôts directs sur les particuliers (auparavant, elles bénéficiaient de la taxe foncière) du fait de la réforme de la taxe professionnelle.

Dans le contexte imposé par la crise Covid-19, la formalisation de ce projet de budget n'échappe pas à divers facteurs d'incertitude :

- Incertitude sur le volume des recettes d'une part, marquées par la suppression de la CVAE et sa substitution à une part de TVA, dont on ne connaît ni la pérennité ni son montant, mais aussi sur certaines recettes attendues liées à la gestion de crise (cas du programme européen REACT-EU soumis à la condition d'un vote du cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union Européenne, encore aujourd'hui compromis).
- Incertitude sur le volume des dépenses, car la crise sanitaire n'est pas encore finie et ses effets sur l'économie et l'emploi se feront encore sentir sur 2021, d'autant que, malgré les signes de décélération de l'épidémie, certains spécialistes n'excluent pas une nouvelle phase de reprise de la contamination en début d'année qui pourrait se traduire par de nouvelles restrictions d'activité.

Cette situation se cumule au défaut manifeste d'autonomie financière ou fiscale des Régions vis-à-vis de l'État. Le CESER s'interroge sur une nécessaire remise à plat du système de financement des régions, ce qui pourrait amener une refonte du système fiscal, pour que les Régions bénéficient d'une plus grande capacité d'action tout en répondant à des objectifs de justice sociale et de réponse aux disparités territoriales.

La progression affichée de ce budget (+2,73 % à hauteur de 2,977 milliards d'euros hors dette et +3,58 % à 3,186 milliards d'euros dette comprise) traduit une certaine prudence, même si les arbitrages opérés marquent un effort soutenu de soutien à l'économie.

La TICPE

Le CESER s'interroge sur les impacts des politiques environnementales futures sur les recettes fiscales liées à la TICPE. Le Conseil régional a-t-il envisagé une étude d'impacts sur ce sujet, qui sera un vrai défi pour les futures mandatures ? Le CESER invite le Conseil régional à partager les résultats de cette analyse avec le CESER.

Les recettes liées au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

On note une augmentation des recettes de 81,1M€, due à la montée en charge de PACTE et de la mise en place du Plan « Jeunes ».

Les dotations de l'Etat

Si on note une progression de 26,9 M€ des dotations de l'Etat, cette hausse est due à la Dotation Régionale d'Investissement liée au Plan de relance, dotation par nature exceptionnelle, alors que sans elle, les dotations « classiques » sont au global en baisse de 2,1 M€.

Les autres recettes : focus sur les fonds européens REACT-EU, destinés à faire face à la crise

Dans le but d'atténuer les effets de la crise de la Covid-19 et de favoriser la relance économique, le Conseil régional note que la Commission Européenne a proposé une nouvelle initiative, intitulée REACT-EU, consistant à abonder les programmes opérationnels actuels afin de rendre les économies des États membres « plus résilientes et durables dans la phase de réparation de la crise ». Le montant de l'aide supplémentaire est évalué à 210 M€ sur la période 2021-2023. Dans le cadre du BP 2021, les préfinancements font l'objet d'une inscription à hauteur de 2,3 M€.

Concernant ces derniers, bien qu'en 2021 seulement 3,3 M€ de préfinancements seront perçus par la Région, ce budget principal et le budget annexe Fonds européens Poitou-Charentes ouvrent des autorisations de dépenses cofinancées à hauteur de 166 M€, soit le montant garanti par l'Union Européenne dont bénéficiera la Région (sur une enveloppe globale estimée à 210 M€). Les crédits de paiement de l'exercice sont à ce stade estimés à 40 M€.

Tableau 2 : Détail des crédits REACT inscrits au budget 2021

Crédits REACT (en M€)	Autorisations	Crédits
Fonction 6 Budget Principal	97,8	19,6
Fonctions sectorielles Budget principal	16,9	13,0
Budget annexe Fonds Européens	43,4	8,4
Total	158,1	41,0

Cette inscription de crédits est prévisionnelle et sera amenée à être revue en cours d'année, tant dans son montant que, possiblement, dans sa ventilation entre les anciens programmes opérationnels. De même, ces crédits sont essentiellement inscrits - à ce stade - sur le pilier 5 Fonds européens, mais ils pourraient faire l'objet de réimputation sur les crédits sectoriels lors d'une prochaine étape budgétaire, s'il advenait que des projets portés en maîtrise d'ouvrage par la Région venaient à être éligibles au cofinancement européen.

L'emprunt

L'emprunt affiche une hausse de 10 M€, mais il faudra sûrement soustraire 32,6 M€ de fonds REACT-EU, soit une baisse de la prévision d'emprunt de 20 M€ par rapport à 2020.

Le CESER comprend la prudence budgétaire, car les ressources régionales sont décrétées par l'Etat et la collectivité ne maîtrise ni le montant de ses ressources ni le périmètre de ses compétences. Dans ce contexte, il est pertinent d'être responsable, d'autant plus que les plans de relance Etat/Europe ne sont pas encore contractualisés et prêts à être mis en œuvre sur le terrain.

Face aux risques de nouvelles crises et aux mutations nécessaires pour aller vers un nouveau modèle de développement, le Conseil régional ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur les moyens à engager. Si des choix devront être arbitrés, les redéploiements de crédits ne pourront à eux seuls suffire pour dégager les moyens financiers nécessaires.

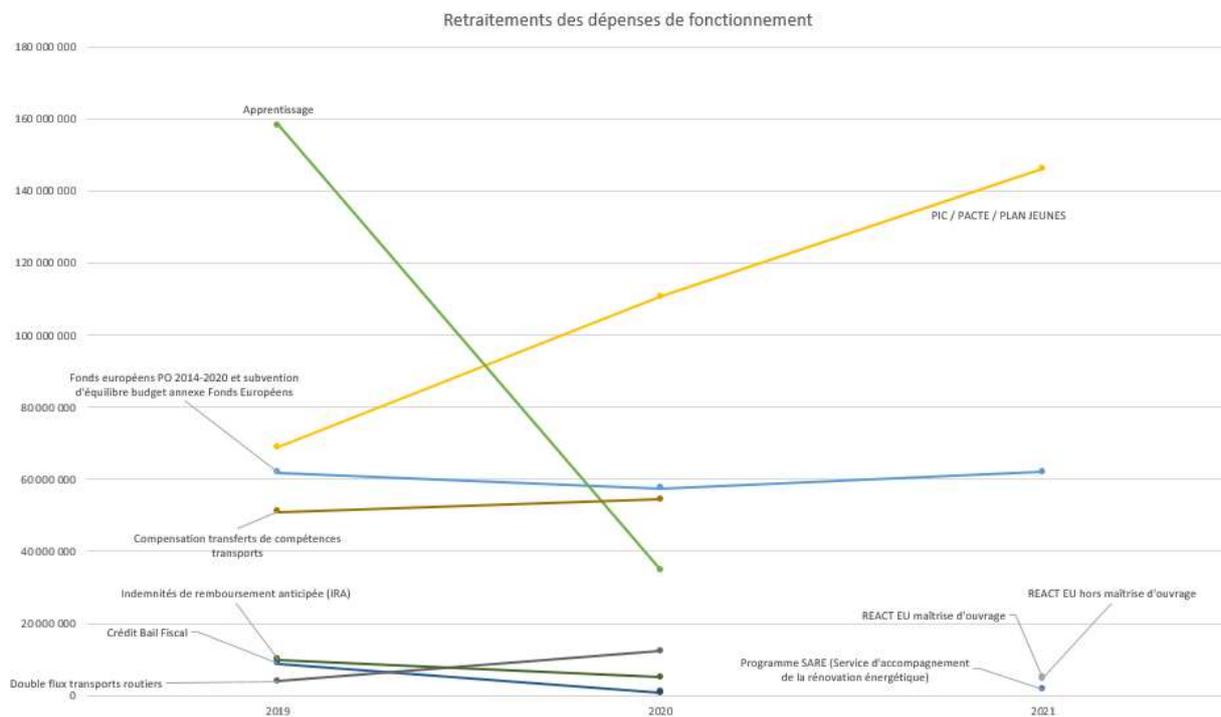
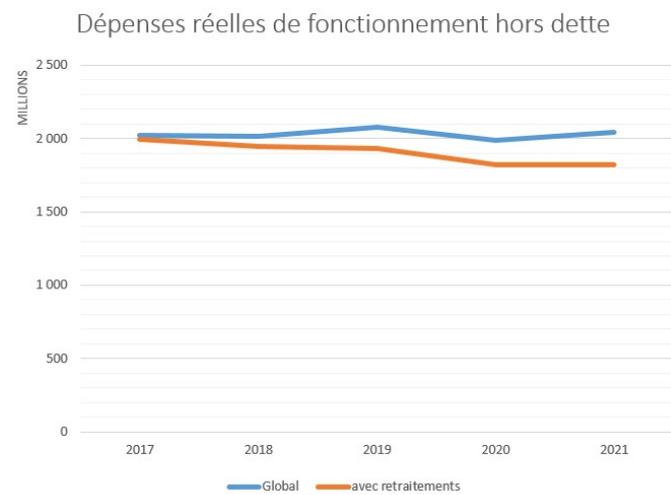
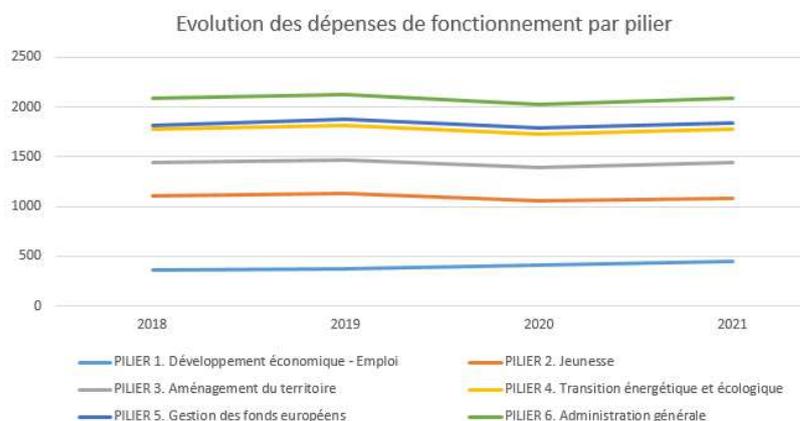
La crise Covid-19 a rappelé que faire appel à l'endettement public pour faire face à des situations exceptionnelles était possible, dès lors que les objectifs économiques et sociaux étaient clairement définis.

Aussi, le Conseil régional devra poser les bases d'une politique ambitieuse qui assure à la fois les moyens de faire face à de nouvelles crises, fortement probables, et d'une transition écologique inévitable.

Ceci ne pourra se faire sans le recours à un endettement équilibré, suffisant pour faire face au défi social et environnemental, tout en préservant une situation financière saine qui garantisse la solvabilité de l'institution.

La stabilité des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 040,8 M€ (+2,8 %), mais après retraitement, elles progressent très légèrement (+0,1 %) et s'élèvent à 1 821 M€.



Une hausse des dépenses d'investissement en prévisionnel qui devra être confortée par des taux de réalisation importants

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 5,16 % et s'élèvent à 1 099,29 M€ hors dette. Comme l'an passé, l'investissement est en diminution sur les piliers 2 « Jeunesse » et 3 « Aménagement du territoire ».

Les principaux postes de dépenses d'investissement en crédits de paiement

Les principaux postes de dépenses (hors piliers 5 et 6) concernent les lycées (bâtiments), les infrastructures et les transports, l'aménagement numérique du territoire, la performance industrielle, l'éducation, l'agriculture la recherche, innovation et start-up et l'économie territoriale et politique de retournement. Ces thèmes correspondent à eux seuls à près de la moitié des CP du budget primitif.

<p>Groupe 1 (>80 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lycées (bâtiments) → • Infrastructures, transports ↓ <p>Groupe 2 (50 M€ - 80 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement numérique du territoire ↓ • Performance industrielle ↑ • Education ↓ <p>Groupe 3 (30 M€ - 50 M€)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture ↑ • Recherche, innovation et start-up → • Economie territoriale et politique de retournement ↑
--

Groupe 4 (10 M€ - 30 M€)

- Apprentissage
- Mobilité durable et intelligente
- Attractivité, internationalisation et financement
- Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques
- Filières, trans-filières et partenariats
- Sport
- Tourisme
- Politique contractuelle
- Enseignement supérieur
- Culture
- Eau et littoral

Mobilisent près de 50 % de l'investissement hors dette, et 71,3 % hors Fonds européens et Administration générale (politique régionale)

Une forte dégradation de l'épargne atténuée par les fonds européens et le PACTE/Plan Jeunesse

L'épargne brute annoncée au BP 2021 est de 268 M€.

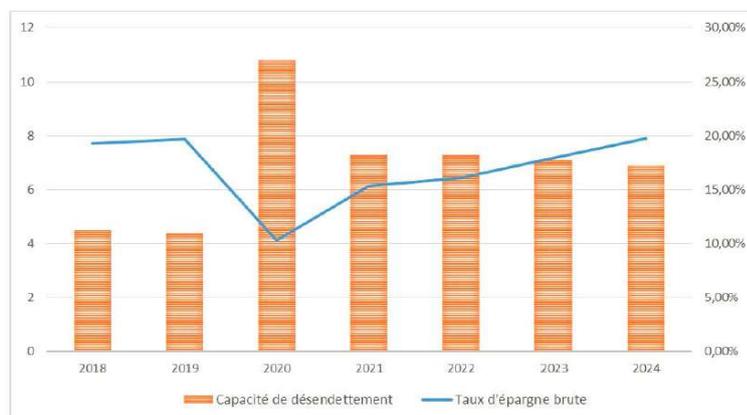


Figure 2 : Evolution annuelle de la capacité de désendettement et du taux d'épargne brute
Extrait du rapport du Conseil régional _Orientations Budgétaires 2021

L'épargne brute¹ subit une dégradation de 5,9 %, soit -16,8 M€. Après retraitements, l'épargne diminue plus fortement, de 11,15 % soit -37,67 M€. Cependant, il est plus pertinent de reprendre les prévisions présentées lors des OB, puisque celles-ci reposent sur du réalisé (CA simulé). En gestion prudentielle, le BP prévoit généralement plus de dépenses et moins de recettes afin de conserver des marges de manœuvre financières.

¹ Epargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement.

2/ ORIENTATIONS POLITIQUES

Il importe d'inscrire l'établissement de ce Budget primitif (BP) 2021, encore fortement influencé par la nécessité d'une réponse de court terme face à la situation de crise, dans une projection à long terme qui engage une profonde bifurcation, c'est-à-dire un changement de direction sinon de « paradigme » au service d'un projet régional.

Pilier 1

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional d'accentuer son soutien à l'économie numérique et à la numérisation de la société. Il demande au Conseil régional d'engager une réflexion en vue d'anticiper les conséquences de cette mutation, renforcée par le déploiement de dispositifs d'intelligence artificielle, notamment quant à ses répercussions sur l'emploi et plus largement sur le travail.

Le CESER partage l'objectif affiché visant à « relever les grands défis sociétaux » dont celui de numérisation de la société, et à la construction de réponses pluridisciplinaires mobilisant le champ des sciences sociales. Dans ce registre, le CESER prend acte de la volonté de favoriser des démarches de sciences participatives et les liens entre science et société via le réseau des centres de culture scientifique et technique.

Sur l'aide accordée aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence, le CESER regrette que les entreprises éligibles soient celles dont le nombre de salariés soit compris entre 3 et 49 salariés. Elle propose que le CESER demande au Conseil régional de démarrer les aides y compris pour les entreprises ne comptant qu'un salarié. Ceci permettrait à un nombre important d'entreprises d'être également aidées dans ce contexte tendu.

Le CESER prend acte du dispositif « Passerelles pour l'emploi » et du « Plan Jeunes » inscrits dans le programme PACTE pour organiser près de 8 400 parcours de formation supplémentaires en faveur des jeunes sans qualification ou post bac en situation d'échec. Néanmoins, il renouvelle son inquiétude notamment sur la capacité de l'appareil de formation à y faire face.

Selon les lieux de formation ou d'apprentissage, il peut être difficile ou trop onéreux pour certaines personnes de s'y rendre par leurs propres moyens. Le CESER souhaiterait savoir si des aides au transport pour les personnes ayant des difficultés à se rendre sur leur lieu de formation, qui n'apparaissent pas au sein du budget dédié à la formation, sont prévues.

Pilier 2

Déjà fragilisée avant la crise sanitaire, une partie significative de la jeunesse se retrouve aujourd'hui dans des situations de précarité et de pauvreté aggravées du fait des répercussions de cette crise.

À cet égard et malgré les ambitions affichées dans le projet de budget primitif, l'apparent paradoxe tient au constat de réduction des dépenses prévues en faveur de la jeunesse (-3,1 % à 900,75 M€), malgré l'importance de cet objectif dans le budget et l'implication du Conseil régional dans le plan de relance « #1Jeune1Solution » et la hausse observée sur le volet « orientation et accompagnement à l'insertion économique ».

Le CESER estime que, face aux défis majeurs de la société, la solidarité vis-à-vis des générations futures impose à la fois une meilleure reconnaissance des capacités de la jeunesse dans toute sa diversité et une mobilisation renforcée. Une telle démarche justifierait une meilleure lisibilité de l'action régionale en direction de la jeunesse, aujourd'hui éclatée entre plusieurs politiques et dispositifs, dans le cadre d'une feuille de route négociée avec les acteurs et représentants de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine.

Pilier 3

Le Conseil Régional maintient ses engagements au titre de la politique contractuelle avec les territoires. Le CESER réaffirme son intérêt pour cette démarche, qui vise à développer, avec les acteurs locaux, des projets structurants et à limiter les déséquilibres territoriaux. Il est particulièrement sensible à l'approche différenciée qui anime la démarche, à travers notamment la prise en compte du degré de vulnérabilité des territoires, ainsi qu'au soutien à l'ingénierie sans laquelle les projets locaux ne peuvent mûrir et se déployer. Une attention particulière est également portée, à juste titre, à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes.

Le CESER s'interroge sur le recul très marqué (-27 %) des crédits d'investissement en matière d'habitat et de foncier, dont il souhaiterait connaître les raisons.

Le CESER demande une présentation détaillée par les services du Conseil régional de la couverture numérique globale du territoire néo-aquitain sur les axes quantitatif, qualitatif et d'usages et réfléchit à une éventuelle audition de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) afin d'avoir une analyse plus fine de celle-ci.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et élargir le travail d'adossement de ses interventions aux droits culturels des personnes, par exemple en s'inspirant de la démarche initiée par la Convention de Faro en matière de protection et de valorisation du patrimoine.

Les associations dans leur ensemble ont très durement subi les impacts de la crise Covid-19. Face à cette situation, le CESER déplore la nouvelle baisse constatée du budget consacré à la vie associative (- 550 000 €), et au-delà des aides sectorielles relevant de politiques régionales, le CESER insiste sur la nécessité d'un renforcement du soutien apporté à la fois aux têtes de réseau associatives et aux associations porteuses dans les territoires d'initiatives ou projets qui contribuent à tenir le lien social, à des dynamiques d'innovation sociale ou de changement sociétal.

Pilier 4

La feuille de route Néo Terra figure dans les différents piliers de l'action du Conseil régional et semble guider le budget pour 2021, ce qui est à saluer. Les évolutions inscrites au budget, aussi saluées soient-elles, risquent de se révéler insuffisantes face à l'ampleur des changements nécessaires. Aussi, si Néo Terra semble tracer la voie d'une véritable prise de conscience de la nécessité d'une inflexion radicale des trajectoires de pilotage politique en anticipation des drames environnementaux qui toucheront nos territoires et leurs habitants, notamment les plus vulnérables socialement et économiquement, et de nombreux secteurs économiques, la nécessité de sa mise en œuvre la plus rapide et la plus forte devrait s'imposer à nous.

Premièrement, si la notion de sobriété apparaît bien dans le BP concernant le numérique et l'eau, sa mise en œuvre concrète ne transparaît pas clairement pour chaque pilier de la politique du Conseil régional.

Deuxièmement, le budget traduit la volonté première de relancer l'économie. Cette relance est nécessaire, mais elle devrait avoir une direction claire : l'économie doit être mise au service de la transition écologique et être portée par elle.

Une crise sanitaire dont les répercussions systémiques appellent, au-delà de la « relance », une bifurcation du modèle et des choix de développement

Lors de l'examen du projet de budget primitif 2020, le CESER soulignait la nécessité d'entreprendre une transition systémique des choix de développement accompagnés par le Conseil régional, dans ses dimensions non seulement écologique, mais aussi sociale et culturelle.

Le choc provoqué par la crise sanitaire du Coronavirus et ses répercussions très larges, actuelles et à venir, aux plans économique et social ont clairement révélé voire exacerbé les failles d'un modèle de

développement qui s'avère insoutenable dans la durée et d'ores et déjà destructeur à bien des égards du point de vue de ses effets.

C'est pourquoi il importe d'inscrire l'établissement de ce budget primitif 2021, encore fortement influencé par la nécessité d'une réponse de court terme face à la situation de crise, dans une projection à long terme qui engage une profonde bifurcation, c'est-à-dire un changement de direction sinon de « paradigme » au service d'un projet régional (cf. par ailleurs rapport du CESER « Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine : l'urgence de transformer demain »).

C'est la raison pour laquelle le CESER invite le Conseil régional à intégrer dans sa stratégie de changement sinon de rupture une ambition sociale et culturelle et à s'inspirer des préconisations formulées dans le dernier rapport du CESER relatif aux droits culturels et aux pratiques en amateur². Les échéances données à un horizon 2030, soit un horizon très rapproché, appellent à la plus large mobilisation, mais aussi à la plus large ouverture, dans le sens d'une écoute et d'une solidarité accrues vis-à-vis de tous les Néo-Aquitains.

PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI

Économie et emploi : anticiper les mutations et les risques

Avec une progression des crédits de paiements en hausse de +11 %, le pilier « développement économique et emploi » est le principal bénéficiaire de ce budget primitif 2021.

Dans ce cadre, le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional d'accentuer son soutien à l'économie numérique et à la numérisation de la société. Il appelle l'attention du Conseil régional sur l'indispensable anticipation des conséquences de cette mutation, renforcée par le déploiement de dispositifs d'intelligence artificielle, notamment quant à ses répercussions sur l'emploi et plus largement sur le travail, ainsi que sur l'environnement compte tenu de la pression vertigineuse exercée sur les ressources naturelles. En effet, selon plusieurs travaux, des bouleversements considérables pourraient intervenir d'ici 2030 sur le monde du travail, marqués par des réductions parfois massives d'emploi dans divers secteurs ou au moins par des transformations structurelles de certains métiers. L'ampleur de ces évolutions ne peut manquer d'interroger sur ce qu'il, en sera demain de la nature du travail, dès lors que les savoir-faire et les savoir-concevoir seront de plus en plus externalisés dans des technologies dont aussi bien les capacités techniques de traitement de l'information, que cognitives sinon décisionnelles, seront démultipliées (cf. par ailleurs rapport du CESER sur le télétravail présenté dans le cadre de cette même session plénière).

C'est pourquoi le CESER demande au Conseil régional d'engager une réflexion en vue d'anticiper les conséquences de telles évolutions, qui soulèvent parallèlement de profondes questions éthiques sinon civilisationnelles sur les transformations à venir de sociétés de plus en plus immergées dans un environnement technologique de plus en plus intrusif, sans que de tels choix ne soient préalablement soumis à un véritable débat démocratique.

Ces questionnements ont aussi à voir avec les enjeux liés à la recherche, soulignés dans ce rapport budgétaire. Le CESER partage l'objectif affiché visant à « relever les grands défis sociétaux » dont celui de numérisation de la société, et à la construction de réponses pluridisciplinaires mobilisant le champ des sciences sociales. Dans ce registre, le CESER prend acte de la volonté de favoriser des démarches de sciences participatives³ et les liens entre science et société via le réseau des centres de culture scientifique et technique. La crise Covid-19 a mis en lumière la nécessité d'une approche plus éclairée des citoyens face aux questions scientifiques et au rôle de la recherche, parfois relativisé sinon instrumentalisé et dont l'indépendance est parfois sujette à caution. La fulgurance de propagation des innovations technoscientifiques s'est opérée sans pour autant que les finalités de leur développement, leurs avantages et inconvénients pour les individus et les sociétés à moyen et long termes, n'en soient clairement posés ou débattus. Ainsi, alors que la science joue un rôle de plus en plus important pour étayer des décisions ou justifier des choix, elle est aussi interrogée et parfois soumise à une certaine défiance. En cela, science et technologie constituent un enjeu démocratique. Pour le CESER, cette question participe aussi de l'exercice des droits culturels des personnes et c'est donc à cet éclairage que le projet de convention convient également d'être analysé. Dans cet esprit, le CESER insiste également sur l'importance du développement

² « Droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique », CESER Nouvelle-Aquitaine, décembre 2019

³ Les sciences participatives sont d'ailleurs la priorité 3 du Volet Recherche de l'Appel à projets ESR 2021 du Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CRRDT).

de partenariats entre les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) et les diverses associations d'éducation populaire implantées dans les territoires et impliquées dans le travail de transmission des savoirs scientifiques et technologiques (dont les universités populaires, les associations œuvrant dans le champ des sciences participatives et de la jeunesse, à l'instar des Petits Débrouillards...).

Le CESER attendait que la transformation actuelle de l'économie se traduise davantage dans le BP 2021

D'une manière générale, le pilier 1 « Développement économique – Emploi » reste dans la continuité de la politique menée avant la crise avec une volonté encore plus nette d'accélérer le virage technologique et numérique de l'économie. Ce dernier point est omniprésent dans le BP 2021, dans tous les secteurs et leviers d'intervention de la Région en matière économique. Si cela est cohérent avec le Plan de transition et de reconquête technologique adopté en octobre dernier, il est regrettable que, au regard des enseignements de la crise sur les « métiers essentiels » du soin et du lien humain, la place des services de proximité (à la personne et aux entreprises) ne soit pas plus importante dans l'économie régionale. Le CESER estime que certaines filières, qui ont soutenu la société française pendant la crise, sont sous-estimées au profit des filières « technologiques ». Un rééquilibrage s'avère nécessaire afin de prendre en compte les conséquences de la crise.

Par ailleurs, le CESER réaffirme les demandes exprimées dans l'avis relatif à ce Plan de transition et de reconquête technologique : le CESER avait regretté de ne pas avoir été inclus dans la concertation lors de son élaboration avec les organisations syndicales, les citoyens et les associations de la société civile (associations environnementales, associations de consommateurs, etc.). Il se demandait également quels ont été les critères d'éco-socio-conditionnalité pour le versement de ses aides aux entreprises, que ce soit dans le cadre de ce Plan, du plan d'urgence régional ou de tout autre cadre d'intervention.

D'autre part, concernant les interrogations posées par la crise en termes d'emplois, cette réflexion majeure aurait pu être davantage développée dans le BP : les emplois créés dans les secteurs technologiques, numériques et les nouvelles filières (énergie, santé...) sont-ils en capacité de compenser (en nombre et en profil) les emplois détruits dans les secteurs dits « traditionnels » ? Est-ce que la formation – qui est indispensable et sur laquelle il faut saluer l'effort budgétaire de la Région – est en mesure de répondre, à moyen/long termes, à la transformation des emplois imposée par la crise ? Cela nécessitera sans doute une réflexion plus globale et prospective, et des solutions de plus grande ampleur, pour atteindre l'objectif mentionné par la Région de ne laisser personne sur le bord de la route.

Sur l'aide accordée aux entreprises dans le cadre des mesures d'urgence, le CESER regrette que les entreprises éligibles soient celles dont le nombre de salariés compris entre 3 et 49 salariés. Il demande au Conseil régional de démarrer les aides y compris pour les entreprises ne comptant qu'un salarié. Ceci permettrait à un nombre important d'entreprises d'être également aidées dans ce contexte tendu.

L'emploi et l'évolution professionnelle, des priorités peu lisibles dans les chiffres

Au sein du pilier 1 « Développement économique », le CESER relève des disparités importantes entre les financements attribués aux différents axes politiques (p. 35). Si la formation professionnelle continue se voit attribuer une large part des financements (40,8 %), il n'en va pas de même pour l'emploi et l'évolution professionnelle (3,3 % des financements du pilier).

Concernant les secteurs soutenus, le CESER s'interroge sur les types d'emploi, produits et services inclus dans l'axe « performance industrielle » qui bénéficie de 9,5 % des financements.

La réalisation des dispositifs pluriannuels en matière d'emploi / formation, un sujet d'inquiétude qui demeure

Le CESER réitère les alertes formulées au sujet de ces dispositifs lors de l'analyse des Orientations Budgétaires (OB) de novembre 2020 (cf. avis du CESER de novembre sur les OB pour plus de détails).

- Le CESER craint qu'il soit difficile d'atteindre les objectifs visés tant il est d'ores et déjà difficile de réaliser la trajectoire fixée par le Pacte régional d'investissement dans les compétences conclu en 2019.
- Le CESER prend acte du dispositif « Passerelles pour l'emploi » et du « Plan Jeunes » inscrit dans le programme PACTE pour organiser près de 8 400 parcours de formation supplémentaires en faveur des jeunes sans qualification ou post bac en situation d'échec. Néanmoins, il renouvelle son inquiétude notamment sur la capacité de l'appareil de formation à y faire face.

Une nécessaire vigilance concernant ces dispositifs est par ailleurs soulignée sur les points suivants.

- Le PACTE prévoit 60 000 formations, dont 40 000 seulement sont réalisées selon les informations communiquées au CESER. Il manque donc 20 000 formations, pour lesquelles il est parfois difficile de trouver des volontaires. Les membres du CESER s'interrogent quant aux 8 400 parcours de formation supplémentaires prévus dans le « Plan Jeunes » : est-il prévu de déclencher leur mise en place une

fois que l'ensemble des places de formation du PACTE auront été remplies, ou parallèlement à celui-ci ? Quelle que soit la solution retenue, le CESER souligne un risque important de non-réalisation d'une partie des dépenses (formations) prévues en face de ces crédits.

- Au titre du PIC et du PACTE, 46,3 M€ ont été encaissés en 2019 (p. 10 du rapport de présentation du compte administratif 2019), 66,5 M€ étaient prévus en 2020, et 126 M€ en 2021 (p. 17 du rapport de présentation des OB 2021). L'investissement global prévu pour ce plan étant de 500 M€ sur quatre ans, le CESER note qu'il restera 239,75 M€ sur la dernière année, soit presque la moitié du budget total, ce qui paraît ambitieux en termes de réalisation.

Le financement de la formation des salariés au sein des entreprises, un domaine à clarifier

Pages 78 à 80, l'axe « Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois », financé à hauteur de presque 12 M€ en 2021 et pour lequel des engagements à hauteur d'environ 9,5 M€ sont prévus à l'avenir, est développé. Il est mentionné la volonté d'intervenir dans le champ de la formation des salariés au sein des entreprises. Le CESER souhaiterait avoir davantage de précisions sur les modalités que recouvrirait cette intervention et sur la manière dont elle s'articulerait avec :

- les obligations des employeurs en matière de formation ;
- les politiques de branche et d'entreprises en matière de formation, définies dans un cadre paritaire ;
- les besoins de formation des salariés.

La difficulté d'accès de certains publics aux lieux de formation, un aspect non pris en compte

Selon les lieux de formation ou d'apprentissage, il peut être difficile ou trop onéreux pour certaines personnes de s'y rendre par leurs propres moyens. Le CESER souhaiterait savoir si des aides au transport pour les personnes ayant des difficultés à se rendre sur leur lieu de formation, qui n'apparaissent pas au sein du budget dédié à la formation, sont prévues.

L'approche « One Health »

La crise liée au coronavirus atteste de la nécessité d'un objectif de santé publique davantage axé sur la prévention des risques auquel devrait contribuer l'ensemble des politiques publiques.

A cet égard, le CESER relève avec intérêt l'ambition d'une transition agro-écologique dans l'esprit de l'approche « One Health ». Il apprécie cette orientation qui tend à inscrire la préoccupation sanitaire dans des politiques publiques ne relevant pas du strict domaine sanitaire, qui appelleraient à être généralisées.

Enfin, quelques points mériteraient des demandes d'éclaircissement

- Sur les industries de santé, au-delà de ce qui était contenu dans le Plan de transition et de reconquête technologique précité, si cela doit devenir un axe fort de la politique régionale comme ce qui est indiqué dans le BP 2021, le CESER estime que l'élaboration d'une feuille de route « Industries de santé », qui s'inscrirait pleinement dans une politique publique de la santé en coopération avec l'Etat, pourrait être demandée au Conseil régional afin que la stratégie régionale en la matière soit précisée.

PILIER 2 – JEUNESSE

Une jeunesse dans la tourmente : un indispensable devoir de mobilisation, de solidarité et de reconnaissance

Déjà fragilisée avant la crise sanitaire, une partie significative de la jeunesse se retrouve aujourd'hui dans des situations de précarité et de pauvreté aggravées du fait des répercussions de cette crise : décrochage scolaire et difficultés de suivi à distance des études, interruption des petits boulots, ruptures de contrats et accroissement des difficultés financières, isolement social et souffrance psychique, difficultés croissantes d'insertion en emploi...

À cet égard, et malgré les ambitions affichées dans le projet de budget primitif, l'apparent paradoxe tient au constat de réduction des dépenses prévues en faveur de la jeunesse (- 3,1 % à 900,75 M€), malgré l'importance de cet objectif dans le budget et l'implication du Conseil régional dans le plan de relance « #1Jeune1Solution » et la hausse observée sur le volet « orientation et accompagnement à l'insertion économique ».

Le CESER estime que, face aux défis majeurs de la société, la solidarité vis-à-vis des générations futures impose à la fois une meilleure reconnaissance des capacités de la jeunesse dans toute sa diversité et une mobilisation renforcée. Une telle démarche justifierait une meilleure lisibilité de l'action régionale en direction de la jeunesse, aujourd'hui éclatée entre plusieurs politiques et dispositifs, dans le cadre d'une

feuille de route négociée avec les acteurs et représentants de la jeunesse en Nouvelle-Aquitaine (cf. par ailleurs avis sur la phase 2 de l'aide au rebond pour la jeunesse).

En matière d'éducation : le paradoxe du financement de l'enseignement privé

En matière de soutien à l'enseignement privé (p. 93), le CESER relève un budget conséquent de près de 3 M€ en investissement et d'un peu plus de 31 M€ en fonctionnement pour 2021, soit une augmentation de plus de 50 % en trois ans. Il est spécifié que ce budget est en hausse de 11 M€ par rapport aux contributions versées par les trois anciennes régions (p. 96). Cette hausse est présentée comme une compensation du dispositif d'aide aux investissements qui existait dans l'ex-région Aquitaine.

Le CESER est interpellé par le fait que dans d'autres domaines, l'argument de la fusion entre les trois anciennes régions peut être utilisé pour justifier la suppression de crédits ou d'aides, comme ceux liés aux postes d'animateurs culturels dans les lycées en ex Poitou-Charentes ou aux emplois associatifs dans l'ex-région Limousin.

PILIER 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ce projet est naturellement marqué par la crise liée à la Covid-19, mais aussi par la mise en œuvre de Néo Terra, présentée comme le « fil directeur » de l'action régionale. De ce point de vue, le CESER regrette que le document de présentation ne fasse pas apparaître, au-delà des actions envisagées (circuits courts, report modal...), la traduction budgétaire des ambitions affichées. Que représente, financièrement, Néo Terra ? Dans quelle mesure le projet de budget évolue-t-il pour répondre aux objectifs fixés ? Autour de quelles priorités, de quels critères, les crédits ont-ils été réaffectés ? Autant de questions auxquelles le CESER aurait souhaité des premiers éléments de réponse, alors que les transitions à engager, à accélérer, imposent sans tarder une réorientation de l'action régionale et des choix budgétaires forts.

Le CESER a conscience de la nécessité de ne pas bouleverser la présentation du budget, afin d'en faciliter la compréhension et la comparaison avec les exercices précédents. Il serait toutefois intéressant de faire apparaître spécifiquement, par exemple sous forme de tableaux synthétiques, l'impact de Néo Terra sur les dépenses régionales, voire d'inscrire la feuille de route dans un plan pluriannuel d'investissement, permettant d'en faciliter le suivi. Le CESER pourrait de son côté, envisager une autosaisine autour d'un objectif : relire le budget régional à l'aune des ambitions de Néo Terra.

Au-delà de cette observation générale, déjà formulée à l'occasion de l'avis sur les orientations budgétaires 2021, le CESER voit avec intérêt la Région maintenir son engagement en faveur de l'aménagement du territoire, à travers une progression de 2,35 % des crédits paiement (CP) dédiés au 3^{ème} pilier de l'action régionale ; les crédits de paiement dédiés à l'axe 4.5 « Mobilité durable et intelligente » du 4^{ème} pilier progressent quant à eux d'environ 1 %.

- **Economie territoriale et politique de retournement** : le CESER note, dans le contexte de crise économique et sociale, l'effort consenti par le Conseil régional sur l'économie territoriale, avec des crédits de paiement en progression de près de 10 %. Il relève en particulier les actions envisagées pour soutenir, dans les territoires, les très petites entreprises fragilisées par la crise, ainsi que l'ouverture du dispositif CADET à trois nouveaux territoires en mutation économique (Grand Châtelleraut, Vallée du Lot et Bassin de Tulle).
- **Politique contractuelle** : le Conseil Régional maintient ses engagements au titre de la politique contractuelle avec les territoires. Le CESER réaffirme son intérêt pour cette démarche, qui vise à développer, avec les acteurs locaux, des projets structurants et à limiter les déséquilibres territoriaux. Il est particulièrement sensible à l'approche différenciée qui anime la démarche, à travers notamment la prise en compte du degré de vulnérabilité des territoires, ainsi qu'au soutien à l'ingénierie sans laquelle les projets locaux ne peuvent mûrir et se déployer. Une attention particulière est également portée, à juste titre, à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes.
- **Habitat, foncier et politique de la ville** : le CESER s'interroge sur le recul très marqué (-27 %) des crédits d'investissement en matière d'habitat et de foncier, dont il souhaiterait avoir connaissance des raisons. Les territoires doivent pouvoir trouver auprès du Conseil régional un accompagnement, notamment en termes d'ingénierie, dans leurs démarches de sobriété foncière et d'amélioration de la qualité de l'habitat, dont les enjeux ont été remis au premier plan avec la crise du Covid-19.
- **Aménagement numérique** : le CESER relève une réduction de 5 % des crédits d'investissement, et de près d'un tiers des autorisations de programme, dont il souhaiterait connaître les raisons. La crise de la Covid-19 l'a rappelé avec force : la résorption des zones blanches et la couverture de l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine par les réseaux à (très) haut débit doivent rester, en termes d'aménagement et

de développement des territoires, une priorité forte.

Le CESER demande une présentation détaillée par les services du Conseil régional de la couverture numérique globale du territoire néo-aquitain sur les axes quantitatif, qualitatif et d'usages et réfléchit à une éventuelle audition de l'ARCEP afin d'avoir une analyse plus fine de celle-ci.

- **Transports et des mobilités** : c'est très positivement que le CESER voit la Région continuer à investir en faveur de la régénération de plusieurs lignes ferroviaires. Il rappelle toutefois que la Région intervient hors de ses compétences, pour pallier l'engagement insuffisant de l'Etat en la matière. Le CESER s'interroge toutefois sur l'avenir d'autres liaisons, régionales et interrégionales, dont certaines sont d'ores et déjà suspendues ou fortement dégradées. Fruit d'un sous-investissement ces dernières décennies, la dégradation du réseau ferré obère la performance et l'attractivité du transport ferroviaire que la Région s'attache à développer de manière volontariste (RER métropolitain, augmentation et optimisation de l'offre, renouvellement du matériel roulant...).

Dans ce contexte, le CESER s'interroge sur la capacité de la Région à financer la régénération de l'ensemble du réseau, estimée à 1,2 Mds €, sans une intervention forte de l'Etat. De ce point de vue, il ne peut que regretter le retard dans la mise en œuvre des opérations contractualisées dans les CPER des trois ex-Régions : à ce jour, seuls environ 50 % des crédits inscrits ont été réalisés. Le CESER sera particulièrement attentif à ce que les crédits inscrits dans la prochaine contractualisation avec l'Etat permettent, dans les dix ans, une remise à niveau effective du réseau ferré régional, sans lequel les ambitions de report modal, portées notamment dans le SRADDET et Néo Terra, risquent de rester lettre morte.

Le CESER note par ailleurs la référence fréquente aux termes « mobilités propres » ou « mobilités vertes », qui peuvent laisser penser qu'elles répondraient totalement aux objectifs de verdissement des véhicules. Si les véhicules électriques ou à hydrogène autorisent une mobilité décarbonée, pour autant que la production électrique dont ils dépendent le soit, on ne peut pour autant évoquer une mobilité propre ou verte lorsque l'on considère l'ensemble de leur cycle de vie et l'impact écologique qu'ils génèrent de leur production à leur destruction.

Culture : une ambition culturelle régionale soutenue par les droits culturels est une ambition démocratique

L'ensemble du monde culturel a été et reste encore sévèrement touché par les répercussions de la crise Covid-19. Celle-ci affecte bien sûr tout le champ des « industries culturelles » (livre, cinéma et audiovisuel, musiques actuelles...), mais aussi l'ensemble des activités qui participent à la création et à l'expression culturelles (dont le spectacle vivant et les arts plastiques et visuels), à la valorisation du patrimoine, à l'éducation artistique et culturelle, à la transmission de savoirs diversifiés.

Cet ensemble d'activités est très majoritairement le résultat du travail de nombreuses associations (environ 30 000 en Nouvelle-Aquitaine), qui contribuent au lien social, à l'émancipation des personnes et à la construction de l'esprit critique sur le monde.

Dans ce contexte, le Conseil régional propose un budget régional globalement stabilisé en matière culturelle, marqué par un effort accru en investissement en faveur des industries culturelles, compensé par une baisse en matière d'aménagement culturel du territoire.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et élargir le travail d'adossement de ses interventions aux droits culturels des personnes, par exemple en s'inspirant de la démarche initiée par la Convention de Faro en matière de protection et de valorisation du patrimoine. Mais plus largement, la crise Covid-19 a mis en exergue les défis auxquels est confrontée notre société, appelant à des transitions nécessaires, à une bifurcation vers un nouveau modèle de développement prenant plus résolument soin de la planète et des personnes. Or, on ne peut renvoyer à une telle nécessité sans convoquer la dimension éminemment culturelle d'une transformation du monde, qui recouvre aussi un défi de nature profondément démocratique, étayé par les arts, les sciences, les savoirs, la transmission ou l'éducation et par la mise en débat. C'est pourquoi les activités associatives, artistiques et culturelles ont une valeur incommensurable dans ce qu'elles impriment sur la société, à travers la liberté d'expression, de création, d'innovation sociale, par leur capacité à émerveiller ou à émouvoir, par leurs imaginaires et leur regard critique. De tels défis devraient inciter à une ambition culturelle plus large et transversale, portée par les droits culturels des personnes⁴.

⁴ Cf. rapport du CESER « droits culturels et pratiques en amateur : exigence éthique, ambition démocratique en Nouvelle-Aquitaine », mars 2020

Les associations dans leur ensemble ont très durement subi les impacts de la crise Covid-19 : baisse des recettes d'activités, diminution notable du nombre de créations, tassement des adhésions, difficultés accrues et tensions sur l'engagement bénévole ... Elles ont pourtant joué un rôle clé durant cette période dans le maintien des solidarités en direction des plus démunis.

Face à cette situation, le CESER déplore la nouvelle baisse constatée du budget consacré à la vie associative (- 550 000 €), notamment du fait d'une baisse des crédits destinés aux emplois associatifs (s'agissant du dispositif de l'ex région Limousin, passant de 6,4 M€ à 2,6 M€) en partie compensée par une hausse des crédits destinés aux associations caritatives.

Dans la situation actuelle, et au-delà des aides sectorielles relevant de politiques régionales, le CESER insiste sur la nécessité d'un renforcement du soutien apporté à la fois aux têtes de réseau associatives et aux associations porteuses dans les territoires d'initiatives ou projets qui contribuent à tenir le lien social, à des dynamiques d'innovation sociale ou de changement sociétal. Or, le contexte est aussi celui de menaces portées sur les libertés associatives, récemment constatées par l'Observatoire des libertés associatives, ou prochainement introduites par le projet de loi sur les principes républicains quant à certaines conditions imposées pour l'attribution d'aides publiques. Dans un tel contexte, le renforcement d'un soutien à la vie associative relève aussi d'un enjeu de portée démocratique que la collectivité régionale, signataire d'une charte d'engagements réciproques avec le Mouvement Associatif et l'État, pourrait opportunément affirmer.

De manière plus spécifique, le CESER note que l'accroissement du budget dédié au sport porte pour l'essentiel sur l'investissement destiné aux CREPS (+ 5,5 M€). Il accueille favorablement la hausse des crédits de paiement consacrés au mouvement sportif.

PILIER 4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Les évolutions constatées dans la politique du Conseil régional, qui sont à saluer, pourraient ne pas être à la hauteur de la nécessaire transition écologique

La feuille de route Néo Terra figure dans les différents piliers de l'action du Conseil régional et semble guider le budget pour 2021, ce qui est à saluer. Différentes évolutions y sont, en effet, constatées : l'effort porté sur les mobilités est important, en particulier pour le développement du ferroviaire et la sortie du diesel ; les efforts concernant l'énergie, les parcs naturels régionaux ou encore la lutte contre les pesticides sont réels. La volonté politique de transition écologique et énergétique monte en puissance dans son affichage, tandis que le budget affecté au Pilier 4 « Transition énergétique et écologique » montre une relative stabilité, un signal relativement positif alors qu'une baisse aurait pu être à craindre au regard du contexte actuel. Il s'agit toutefois d'un effort insuffisant au regard des enjeux d'urgences écologiques et de leurs impacts concrets déjà connus - puisque le Conseil régional s'est doté des moyens de les analyser et les anticiper. La prise en compte de Néo Terra dans l'ensemble des politiques régionales semble ainsi s'améliorer au fil du temps, attestant d'une recherche de cohérence dans les politiques menées, ces évolutions sont à poursuivre et à renforcer fortement le plus vite possible.

Les évolutions inscrites au budget, aussi saluées soient-elles, risquent de se révéler insuffisantes face à l'ampleur des changements nécessaires. Aussi, si Néo Terra semble tracer la voie d'une véritable prise de conscience de la nécessité d'une inflexion radicale des trajectoires de pilotage politique en anticipation des drames environnementaux qui toucheront nos territoires et leurs habitants, notamment les plus vulnérables socialement et économiquement, et de nombreux secteurs économiques, la nécessité de sa mise en œuvre la plus rapide et la plus forte devrait s'imposer à nous. C'est pourquoi, nous souhaitons relever certains points qui nous apparaissent prégnants :

- Premièrement, si la notion de sobriété apparaît bien dans le BP concernant le numérique et l'eau, sa mise en œuvre concrète ne transparaît pas clairement pour chaque pilier de la politique du Conseil régional. Certains usages non-sobres restent soutenus par le Conseil régional. C'est le cas du secteur aérien : le plan Maryse Bastié devra veiller à bien s'inscrire dans les ambitions de la feuille de route Néo Terra. La sobriété constitue un levier incontournable pour atteindre les objectifs climatiques et de biodiversité. A ce titre, le Conseil régional pourrait financer massivement l'éducation à la sobriété.
- Deuxièmement, le budget traduit la volonté première de relancer l'économie. Cette relance est nécessaire, mais elle devrait avoir une direction claire : l'économie doit être mise au service de la transition écologique et être portée par elle. Il est donc important que les aides aux entreprises

s'inscrivent toutes dans le cadre des ambitions de Néo Terra. L'économie doit également être mise au service d'une transition solidaire, comme l'appelle de ses vœux le CESER au travers de la proposition de conception d'une feuille de route Néo Societas sur les questions sociales. Le Conseil régional devrait à cet égard poursuivre ses efforts et s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir sur le territoire néo-aquitain les entreprises qui investissent dans la transition écologique et font vivre un écosystème local d'emplois, par exemple les usines d'*International Paper*. Plus généralement, c'est la pertinence du mode de développement actuel qui est questionnée, au regard des enjeux environnementaux.

- Troisièmement, le Conseil régional a pour vocation de mettre en œuvre les ambitions fortes de Néo Terra à budget pourtant constant. Comme souligné précédemment par le CESER, la situation environnementale, à laquelle Néo Terra veut répondre, nécessite des investissements de transition matériels (pour les transformations structurelles) et/ou immatériels (pour les accompagnements inévitables) massifs, qui justifieraient un financement lui aussi massif. Il est sans doute temps, à cet égard, de repenser la vision d'une bonne gestion publique régionale analysée uniquement au regard des indicateurs actuels.

Quelques remarques concernant plus spécifiquement le Pilier 4 « Transition énergétique et écologique »

Si les financements alloués au pilier dans son ensemble restent stables, les financements pour l'eau et le littoral diminuent significativement, alors même, par exemple, que le Conseil régional a récemment modifié son règlement d'intervention en faveur du littoral pour le rendre plus ambitieux. Ce fait questionne au regard des enjeux de ces sujets dans un contexte de changement climatique et d'érosion de la biodiversité.

Enfin, pour la partie sur la biodiversité et les parcs naturels régionaux, les actions de tous les acteurs engagés devraient être mieux reconnues et mises en valeur.

La répartition des dépenses entre piliers pourrait également être améliorée afin de faciliter la compréhension du document. Par exemple, le fait qu'une partie des financements alloués au TER figure dans le Pilier 4 limite la bonne compréhension du budget de ce pilier, d'une part, car il s'agit d'une dépense habituelle et non d'une dépense de transition, d'autre part, car les budgets alloués sont conséquents et déséquilibrent le pilier. Les dépenses de TER pourraient être présentées dans le Pilier 3 sur l'aménagement du territoire. De même, les efforts relatifs à l'arrêt d'utilisation des pesticides pourraient être retracés à l'intérieur du Pilier 4, dans la partie sur la biodiversité et les parcs naturels régionaux.



Proposition de la commission « Finances régionales » Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

1 – « Éducation, Formation, Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille DE AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY ;

3 - « Environnement »

Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;

4 - « Economie »

Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Cécile SAEZ-PAYENCET ;

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX.



Vote sur l'avis du CESER « Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2021 »

132 votants

99 pour

2 contre

31 abstentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine